

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Date du Conseil d'Administration**  
20 mars 2023  
**Date de convocation**  
14 mars 2023

**Nombre de Membres**  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur **Mathieu COËNT** – Président et après convocation régulièrement faites à domicile.

**Présents** : Monsieur Mathieu COËNT, Madame RAINGUÉ-GICQUEL Anne, Madame KERLEAU Gaëlle, Madame PAYEN Françoise, Madame DURAND Anaïs, M. PINEAU Jean-Noël, Madame FERRAN Gwladys, M. LAMOTTE Henri, Madame PELÉ Pascale

**Excusée** : M. BLOCH Sébastien, Madame MATHIEU-ODIAU Christelle, Madame LE NOËLLEC Tania, M. PALLIER Nicolas

M. BLOCH Sébastien ayant donné pouvoir à Mme RAINGUÉ-GICQUEL Anne pour voter en son nom.  
Mme LE NOËLLEC Tania ayant donné pouvoir à Mme FERRAN Gwladys pour voter en son nom.  
M. PALLIER Nicolas ayant donné pouvoir à M. PINEAU Jean-Noël pour voter en son nom.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Jessica TOUGERON, Responsable du CCAS, est désignée secrétaire de séance.

**2023-03-06**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

Le Compte Administratif 2022 fait apparaître un résultat excédentaire de **3 724.69 €** sur l'exercice. Le résultat dit « cumulé » à fin 2022 est excédentaire de **5 787.19 €**.

Le Budget n'ayant pas de section d'investissement, il vous est proposé d'affecter en totalité le résultat excédentaire au compte 002.

Après avoir entendu et consulté les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2022,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

**CONSTATANT** que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de **5 787.19 €** au 31 décembre 2022, les membres du Conseil d'Administration doivent décider de l'affectation de ce résultat excédentaire.

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, entendu son rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, décide d'affecter ce résultat excédentaire en totalité au compte 002 de la section de fonctionnement.**

Pour extrait conforme  
**Mathieu COËNT,**  
Président du CCAS

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

•  La publication le :

•  La transmission en Sous-Préfecture le : **23 MARS 2023**

Fait à Saint-André des Eaux, le :

La Directrice Générale des Services, par délégation

